

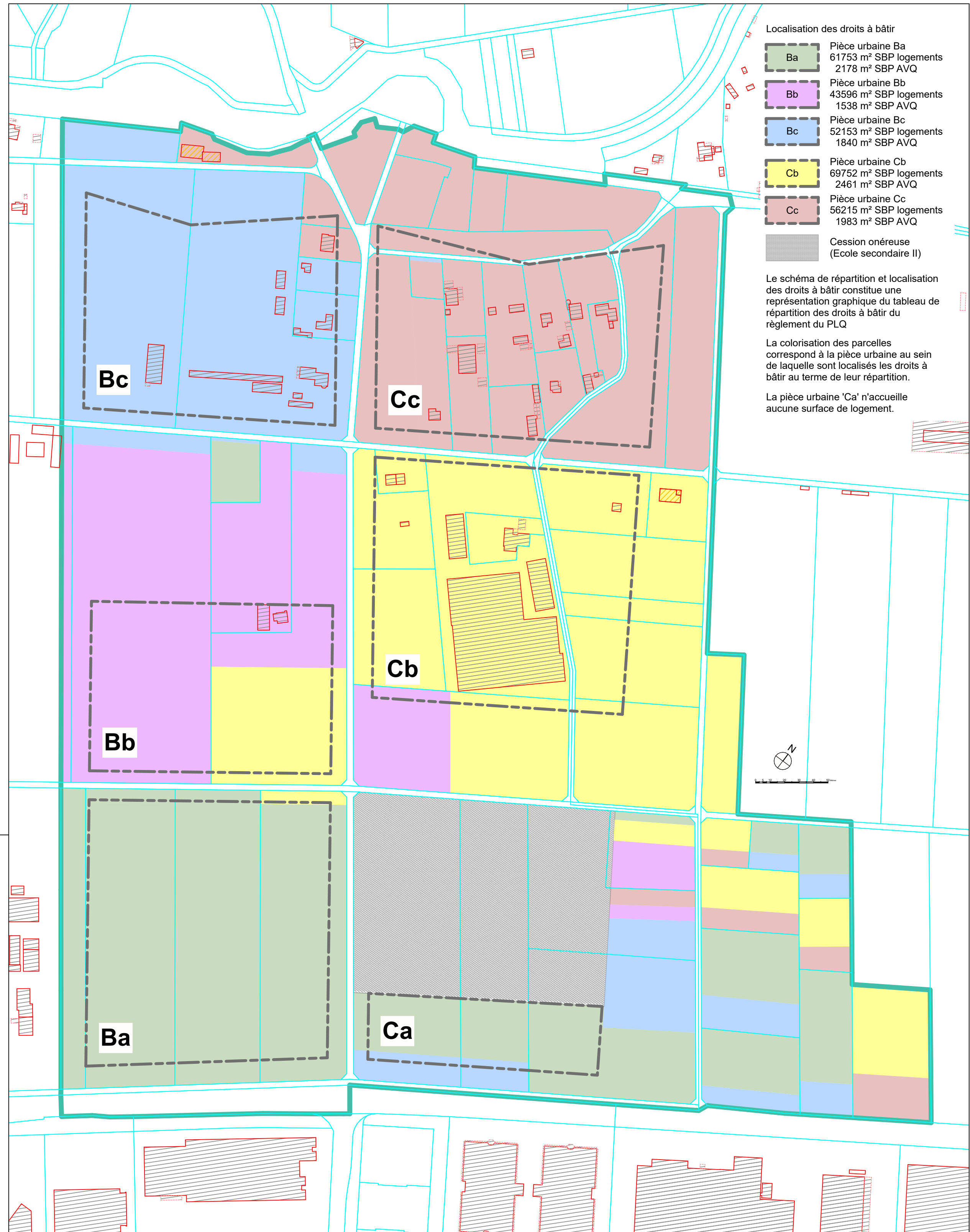


Schéma de répartition et localisation des droits à bâtir - LOGEMENT/AVQ

1:2000

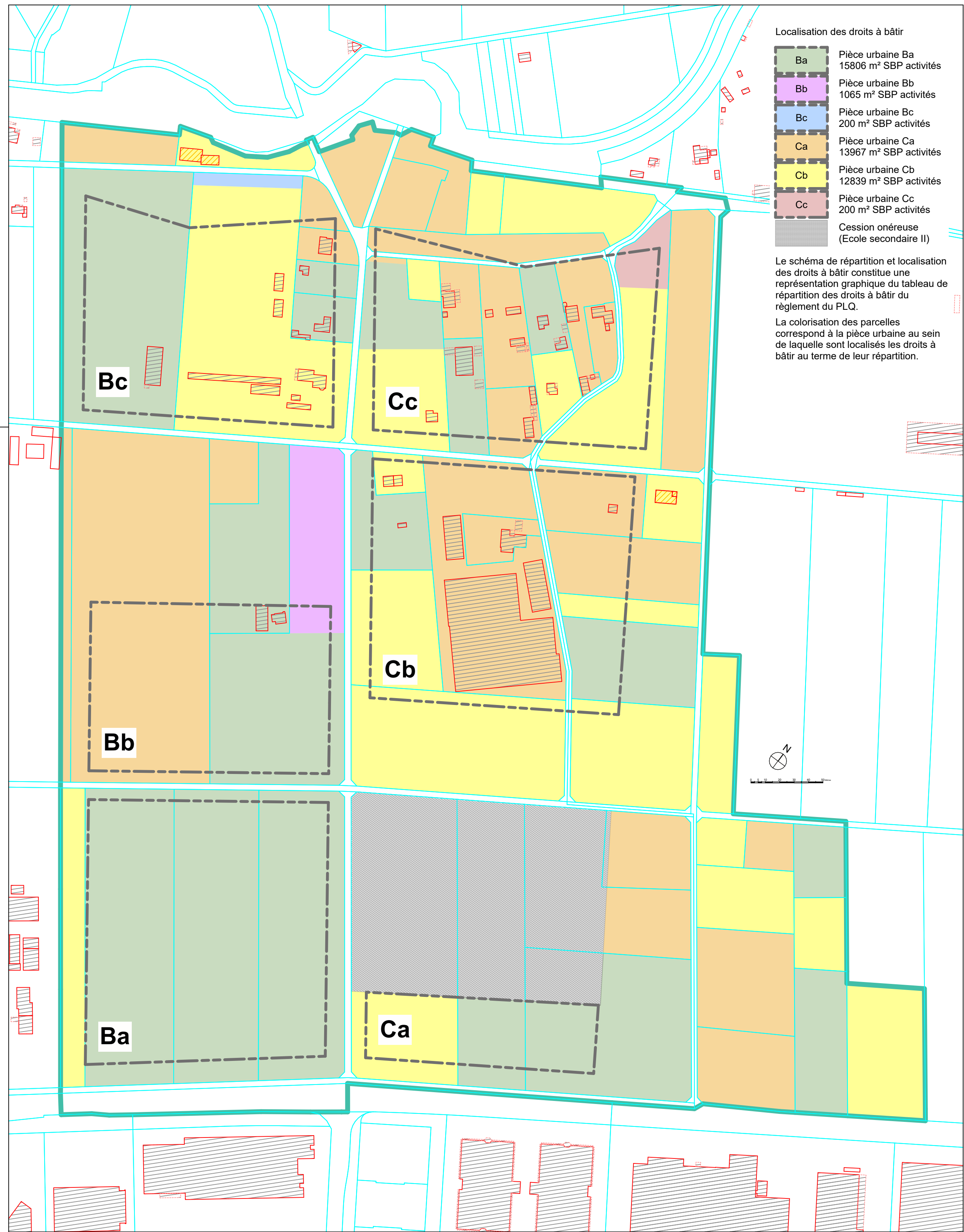


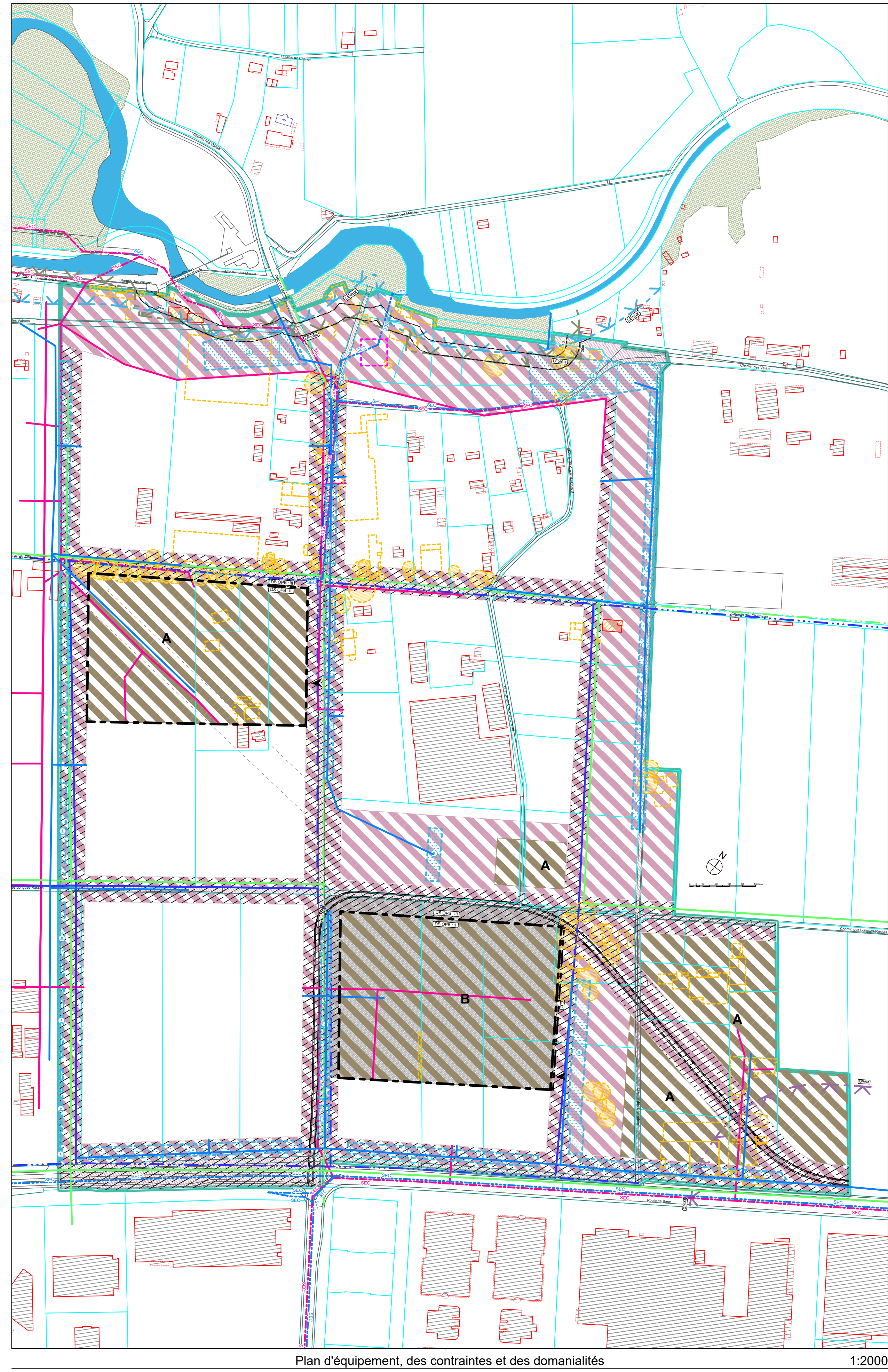
Schéma de répartition et localisation des droits à bâtir - ACTIVITES

1:2000



Plan d'aménagement

1:1000



Plan d'équipement, des contraintes et des domanialités

1:2000

LEGENDE DU PLAN D'AMENAGEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité
- Sous-périmètre réservé à l'adoption ultérieure d'un P.L.Q.
- Terrain(s) réservé(s) à unités équipements) public(s)
- Espace pouvant accueillir un pavillon

ESPACES LIBRES

- Rue
- Cheminements mixtes
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Végétation, arbres à planter
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Bâtiment pouvant être démol

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Voies de tram, selon PAP 2017 (lire l'indicateur)
- Accès véhicules d'intervention

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT

- Voie de communication / Accès
- Eaux pluviales existantes
- Eaux pluviales collecteurs : secondaires
- Eaux usées existantes
- Eaux usées collecteurs : secondaires
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Eau potable projetée
- Electricité existante
- Electricité projetée

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Site d'implantation des places de stationnement vélos
- Voies de tram, selon PAP 2017 (lire l'indicateur)
- Voie de communication / Accès

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT

- Voie de communication / Accès
- Eaux pluviales existantes
- Eaux pluviales collecteurs : secondaires
- Eaux usées existantes
- Eaux usées collecteurs : secondaires
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Eau potable projetée
- Electricité existante
- Electricité projetée

ENVIRONNEMENT

- Limites degré de sensibilité au bruit
- Mesures de protection CPB
- Limite de la surface inconstructible L'Forêts
- Limite de surface inconstructible L'Eaux
- Limite de consultation OPAM
- Cours d'eau, bassin ou étang
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert
- Forêt selon décisions constatation de nature forestière N° 2008-200 du 18 12 2008 et N° 2016-450-01 du 13 07 2012
- Distance limite de la forêt : 10 & 20m.

FONCIER

- Domaine public communal
- Cession gratuite au domaine public communal
- Cession au domaine public communal
- Cession gratuite pour un équipement public : A. Communal
- Cession pour un équipement public : C. Cantonal
- Désaffectation de domaine public communal

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

Confignon / Plan-Les-Ouates

Plan localisé de quartier

Les Cherpines

Le P.L.Q. comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux ;
- Un complément au concept de gestion des matières d'excavation

Ce P.L.Q. est accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement (RIE) première étape.

Ce plan veut plan d'alignement au sens de l'art. 11 L.Routes (RSG L 1 16).

Versions du plan pour :

Enquête publique

Faillite(s) cadastrale(s) N° : Confignon: 4 & 5 / Plan-Les-Ouates: 42

Parcelle(s) N°

Coutures:

Plan localisé de quartier

Plan N° : 30087

Echelle(s) : 1:500

Date : Octobre 2018

Représentant O.U. : SPH

Dessiné : CDE

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Code d'implantation (commune/quartier) : 121 - 529

Code GREQ (secteur/lot/secteur statistique) : 18-00-002 / 18-00-003

Code administratif : SPH / P.L.Q.

CDU : 1115